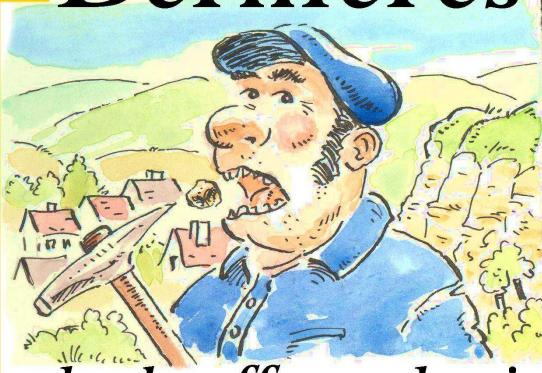
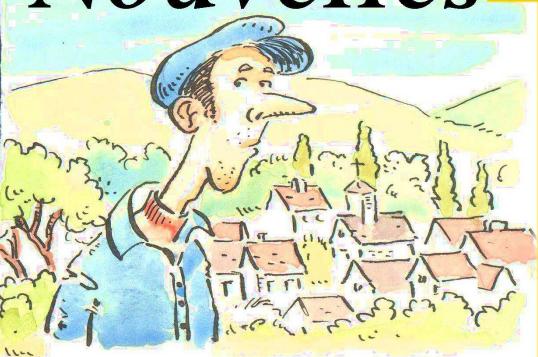
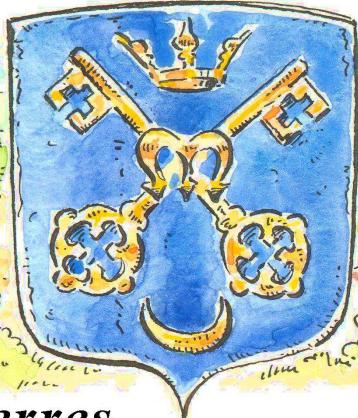


Dernières



Nouvelles



*des bouffeurs de pierres... et des culs pointus
Escherange-Molvange*

2012

Bulletin municipal n°5 - Janvier 2013

Un peu d'Histoire

Escherange à travers la préhistoire

Les premiers hommes sont apparus dans notre région il y a quelques centaines de milliers d'années. Pour preuve, les vestiges retrouvés dans nos champs.

A l'âge de la pierre taillée les hommes du paléolithique étaient des nomades qualifiés de « chasseurs-pêcheurs-cueilleurs » et habitaient en terre peu hospitalière, dans les vallées souvent marécageuses. Outre le renne qui constituait l'essentiel du produit de

leur chasse, le mégacéros, de la famille des cervidés, permettait de varier quelque peu l'ordinaire (*ossements découverts près d'une sablière à Gavisse*). Cet animal n'a pas survécu à la fin de la dernière glaciation de Würm il y a dix mille ans.



Collection Norbert HEBBERT

Âge de la pierre polie

Au Néolithique, la pierre était polie et l'outillage plus perfectionné. Les hommes de cette époque se sont progressivement sédentarisés pour devenir des éleveurs-cultivateurs et accéder au statut de producteurs.

Les traces d'occupation humaine de ces périodes sont nombreuses, comme en atteste la découverte des objets lithiques sur le plateau de la "Heide" : des grattoirs-racloirs, des haches ou herminettes, des



Collection Eric BERNARD



Collection Norbert HEBBERT

lames de couteaux en quartzite ou en chaille bajocienne (*lieu-dit Broem*), mais aussi des pointes de flèche et des pointes de harpon en silex de provenance régionale, probablement de l'Eiffel. La pierre de meule pour broyer les grains en grès (*galet de la Moselle*) marque la pratique de

l'agriculture au Néolithique.

Les tribus peuplant progressivement notre vallée sont venues de l'Est, des vallées du Danube et du Rhin, remontant ensuite celles de la Moselle, de l'Alzette jusqu'à notre ruisseau. Ils recherchaient les collines pour des raisons de sécurité et affectionnaient les cours d'eau. De ce fait la grande majorité des outils attribuables au Paléolithique et au Néolithique proviennent de prospections en surface sur les hauteurs du plateau de la "Heide" des bans communaux d' Ottange, Volmerange, Molvange, Escherange et Rochonvillers.

Et après, juste avant l'histoire ...

A la période protohistorique, il y a moins de quatre mille ans, les hommes ont appris à travailler le bronze et ceci a révolutionné la fabrication des armes, des outils et des attributs personnels. Au VIII^{ème} siècle avant notre ère, les peuples maîtrisent la métallurgie du fer

(*concentration de nodules de fer-fort au lieu-dit Flachsgarten*) et se sont imposés partout. Ce fut le temps des princes Celtes qui régnèrent alors en maîtres sur tout le pays grâce à la force et la supériorité de leurs armes.

Selon la mémoire locale, au lieu-dit Zenfen, lors de la déforestation au début du XX^{ème} siècle, une découverte de « tombes géantes » avec inhumation de chevaux, évoque les tombes à char laténienes des princes celtes.

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

2012 s'achève et nous laisse aussi préoccupés que fin 2011. Les difficultés économiques liées à une crise financière persistante provoquent la perte de nombreux emplois. Notre région a été frappée de plein fouet et le monde sidérurgique reste une des grandes victimes. Le secteur frontalier auquel nous appartenons est moins impacté, mais aucun signe de reprise notable ne semble se présenter et notre principale source d'emploi, le Luxembourg, montre des signes d'essoufflement.

Au sein de la municipalité, nous finalisons des opérations qui certes, ont un peu duré, mais trouvent aujourd'hui leur aboutissement. Par déformation professionnelle, je considère qu'une affaire est conclue à partir du moment où tous les accords sont signés et acquis. Le projet étant bouclé, je fais confiance aux intervenants en charge de la réalisation des travaux. Malheureusement, le délai entre la signature du projet et le début du chantier peut-être plus ou moins long...

La réalisation de la voirie verte en est le parfait exemple. Quelle réussite de pouvoir se promener en pleine nature sur ce chemin aménagé par la Communauté de Commune qui, je tiens à le rappeler, est présente en permanence à nos côtés pour aménager, valoriser et dynamiser l'ensemble du territoire auquel nous appartenons. En bonne entente, anciens, jeunes, piétons, cyclistes, tous s'y croisent tranquillement et en toute sécurité. Merci encore à la famille Kleiner sans qui ce projet n'aurait pas pu être réalisé.

Le PLU, dossier important pour le développement de notre environnement que nous avons souhaité à la fois maîtrisé et harmonieux, a été approuvé le 1^{er} mars 2012. Deux plaintes portant principalement sur la forme ont été déposées au tribunal administratif de Strasbourg. Ces démarches concernent certains propriétaires n'habitant pas le village et qui défendent leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général.

Les techniciens de la CCCE peuvent enfin tourner la page de l'épisode l' « assainissement à Escherange ». Que cette opération a été longue et compliquée !

En décembre, nous avons engagé les travaux d'aménagement de voiries des deux entrées de village. Le paysage va radicalement changer. Les infrastructures routières prévues, amèneront les automobilistes à adopter une conduite plus sécuritaire.

2

Saluons une bonne coordination de travaux : ErDF a profité des opérations de terrassement lors de la création de la voirie verte depuis Volmerange, pour mettre en souterrain les lignes HTA 20.000 volts. De plus, des fourreaux ont été posés sur ce même tracé par la CCCE, permettant de trouver un accord avec France Télécom qui va amener la fibre optique dans la rue du Pont à Molvange. Les engagements pris par le Président PAQUET concernant l'augmentation du débit du réseau Internet sont ainsi respectés. Ces deux opérateurs continueront leurs programmes sur Escherange en 2013, en profitant de la réalisation de la seconde tranche de la voirie verte sur le chemin du Kirmech.

Une aire de jeux pour nos jeunes enfants a été implantée à proximité immédiate de notre école. Pour l'optimiser, un jeu de portes permet aux divers univers (scolaire, périscolaire et public) d'y accéder à des heures différentes sans se gêner.

Le projet d'un complexe communal évolue et sur les conseils d'architectes, les ateliers seront implantés indépendamment. Ils pourront être réalisés sans tenir compte du bâtiment qui regroupera des salles à usages multiples. Une telle réalisation permettra la construction d'un nouveau périscolaire, d'une nouvelle salle du conseil ouverte également aux associations, d'une cuisine et de sanitaires adaptés ainsi que la mise à disposition d'un espace modulable jusqu'à 150 m² grâce à l'utilisation de cloisons mobiles entre la salle de motricité existante et la nouvelle salle des associations. Nous veillerons à éviter les gênes nocturnes que pourrait occasionner une salle des fêtes implantée en zone urbanisée. Ce nouvel équipement doit être un bienfait pour la population et en aucun cas se transformer en cauchemar pour les riverains.

Cette année, le dossier Eolien est passé en phase d'instruction auprès des services de la Préfecture pour être classé en Zone Développement Eolien. Trois communes et deux intercommunalités travaillent de concert dans cette étape majeure du projet.

Tous les travaux concernant les cimetières sont terminés. Le règlement sera mis en place en début d'année 2013. Les modalités détaillées concernant les tombes et les columbariums vous seront prochainement communiquées.

Comme nous l'avait annoncé le Président du Conseil Général, la RD58 reliant Escherange à Angevillers a été mise au gabarit. Félicitations aux services de l'UTR (Unité Territoriale Routière) pour l'efficience dont ils ont fait preuve dans cette réalisation. Ayant reçu une réponse favorable à notre demande, cette route pourra être fermée en cas de fortes perturbations neigeuses pour des raisons de sécurité.

Un petit appartement au dessus de l'école a été aménagé en meublé. Il sera mis en location à la semaine. Nous nous inscrivons ainsi dans la volonté de tourner notre territoire vers le tourisme en offrant une possibilité de logement.

En septembre, notre village a été mis à l'honneur lors d'un important événement sportif : le départ de l'étape du tour de Moselle cyclisme. Ce fut l'occasion pour nos enfants des écoles de se distinguer et de recevoir le prix des meilleurs encouragements décerné par la CCCE.

Depuis ce printemps, des cours de langue anglaise sont proposés par une de nos habitantes à nos petits tous les samedis matin.

Comme chaque année, je tiens à remercier l'ensemble de nos financeurs sans qui aucun projet ne serait réalisable, toutes les associations, les enseignants, les employés communaux ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur contribution à la vie de notre commune.

A toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, je présente mes voeux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2013.

Patrick BAILY



Etat Civil

Naissances

Sommaire

Le mot du maire	2
Etat Civil.....	3
Travaux.....	4-5
Cimetières	6
Sécurité - Le ramonage.....	7
Urbanisme.....	8
Civisme	9
Cadre de vie.....	10
Dans nos forêts	11
CCCE sur la commune ...	12-14
CCCE et le tri sélectif	
CCCE et la voirie verte	
CCCE et le tour de Moselle	
Le périscolaire avec ECLOS...15	
L'école «la Clé des Champs».	16-17
Le Mot des Associations .	18-20
ASEM	
EML	
Teens & Co	
Le Conseil de Fabrique.....21	
Manifestations communales	22-23
Infos Pratiques.....	23-24



Lou PYTEL

née le 09/01/2012
5, rue des Sources
ESCHERANGE



Océane et Lotu avec ...

Madison SPECHT

née le 01/02/2012
41, rue Principale
ESCHERANGE



Maëlys avec ...

Teyss MAGNANELLI

née le 22/02/2012
13b, rue du Berger
MOLVANGE



Léa RISSE

née le 07/03/2012
11, rue de l'Aubépine
ESCHERANGE



Anaëlle avec

Corentin TODESCO

né le 14/03/2012
53, rue des Roses
ESCHERANGE



Estelle et Aude avec

Mathilde BERLAND

née le 02/04/2012
Domaine de Molvange I
MOLVANGE

3

Mariage



04/02/2012

**Sabine ODE et
Ludovic LARUELL**



Heidi avec



Marie avec

Eloïse LARUELL

née le 23/04/2012
33, rue du Génie
ESCHERANGE

Stella BRETTNACHER

née le 01/11/2012
1, chemin d'Entrange
ESCHERANGE

Décès



Germaine WEILER,
née SCHNEIDER
25/12/1927 - 06/02/2012

Elisabeth WUTTKE,
née GOTTDANG
12/05/1922 - 26/08/2012

Elise CROUX,
née VEILER
24/07/1922 - 16/09/2012

Gilbert MARTIN
15/09/1938 - 29/12/2012

Noces de Palissandre



22 août 1947



Marie-Thérèse LOENGTE et Mario DE MARCH

22 août 2012



Travaux

Création d'une aire de jeux

Dans une parcelle située à proximité immédiate de l'école, la réalisation d'un parc accessible alternativement du domaine public et de la cour d'école a été engagée en septembre 2012.



Les travaux touchent à leur fin, reste la pousse des secteurs en herbe qui stabilisera le terrain et permettra à nos enfants de pouvoir profiter pleinement de ces nouvelles installations.

Deux portes permettront d'y accéder à des moments différents de la journée : pendant les récréations, l'accès depuis le domaine public sera fermé, le restant du temps, c'est la porte donnant sur la cour d'école qui sera à son tour verrouillée.



Internet

Avec la création de la voirie verte, la CCCE et France Télécom ont travaillé conjointement à amener la fibre optique de Volmerange jusqu'à Molvange.

4

La mise en place d'un NRA (Nœud de Raccordement Abonnés haut débit) dans la rue du Pont à Molvange permettra d'avoir un signal fort de 18 mbits et de régler le problème d'attribution des lignes téléphoniques.

C'est une confirmation de



la volonté du Président PAQUET d'inscrire le développement des réseaux Haut Débit comme un axe prioritaire de développement apporté aux habitants de notre territoire.

Travaux ErDF

En complément de convention signée entre la CCCE et ErDF, la restructuration du réseau HTA (20.000 Volts) desservant notre commune a été engagée avec les travaux d'aménagement de la voirie verte.

Pour cette 1^{ère} tranche, tous les câbles et les nouveaux appareils de transformation sont posés. Restent les raccordements et la dépose de la ligne aérienne.

La seconde tranche à réaliser en 2013 reliant Molvange à Escherange sera engagée en coordination avec l'aménagement du Kirmeck et de la voirie « Entrée de Escherange ».



Autres travaux

- Opération de fauchage réalisée en juin avec la collaboration de la mairie de Terville qui a mis à notre disposition une épaveuse.
- Entretien des chemins ouverts depuis 2008.
- Nettoyage du ruisseau au petit pont de la rue du Génie à Escherange.
- Préparation du mur du cimetière d'Escherange pour la pose d'un nouvel enduit de façade en 2013. Avec la participation des « jeunes anciens » du village, ces travaux étaient programmés en 2012 mais ont dû être repoussés suite à des conditions météo défavorables.
- Décaissement du même mûr pour la plantation d'arbustes.
- Achat et mise en place de stores à l'école et dans le bureau d'accueil de la mairie.
- Pose de tableaux en liège dans le couloir de l'école pour afficher les dessins des écoliers.
- Transformation en zone de stockage des anciens WC extérieurs de l'école.

Travaux

Aménagement d'un meublé

L'ancien logement de fonction des instituteurs, mis à disposition d'ECLOS pour leur administration pendant plusieurs années, a été aménagé en meublé de tourisme pour location à la semaine.

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développements durables) établi en préliminaire du nouveau PLU de la commune, la volonté de la municipalité était de « *mettre en valeur ses atouts environnementaux et dynamiser son potentiel vert et bleu par la création d'une dynamique Eco-village tournée vers le tourisme* ».



5
Ce même objectif de favoriser le tourisme se retrouve dans la politique de la CCCE qui encourage les communes à créer des logements de tourisme pour répondre à la demande non satisfaite sur le secteur. Le centre de tir communautaire de Volmerange-les-Mines, la centrale nucléaire de Cattenom, la citadelle de Rodemack, le futur projet Terra Lorraine à Illange, autant de sites attirant une population à la recherche d'hébergement de courte durée.

C'est pour répondre à cette problématique que la décision a été prise de transformer ce logement vide en meublé de tourisme. Un bilan de fréquentation sera fait en fin d'année afin d'évaluer la pertinence de cette initiative.

Et qui sait, peut-être que cette expérience créera des émules !



Cimetières

Mise en application du nouveau règlement de cimetières

Dans le bulletin précédent, nous vous annoncions la mise en place d'un nouveau règlement accompagnant l'installation de columbariums dans les 2 cimetières de la commune. En janvier cette réglementation sera mise en application.

Pour répondre à la demande de la population en matière d'inhumation, la municipalité avait décidé d'installer des columbariums dans les cimetières de la commune. Ceci ne pouvait se faire sans la mise en place d'un règlement de cimetière.

Cependant, la nouvelle législation en matière de cimetières prévoit l'existence d'un ossuaire et d'un

caveau provisoire dans les communes.

Elle impose :

- un ossuaire convenablement aménagé pour recueillir les restes mortels exhumés et d'affection perpétuelle,
- un caveau provisoire local pour entreposer, de manière exceptionnelle, les cercueils en attente d'inhumation.



Mise en place de caveaux provisoires et d'un ossuaire

6

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, la municipalité a complété les équipements de ses cimetières avec la pose d'un ossuaire dans le cimetière de Molvange et d'un caveau provisoire dans chaque cimetière.



Rappel des tarifs

Pour un premier achat de concession :

	sur 15 ans	sur 30 ans
Concession au m ²	15 €	25 €
Case de columbarium 2 places	600 €	800 €

Les renouvellements se font uniquement sur 15 ans :

sur 15 ans
Concession au m ²
Case de columbarium 2 places

Dépôt de cendres dans la vasque du souvenir	30 €
Dépôt d'un corps dans un caveau provisoire	30 €
Droit de vacation de police pour pose de scellés	20 €

Sécurité - Le ramonage

Une précaution de sécurité rendue obligatoire par la loi

Il existe des obligations réglementaires et légales à l'égard des possesseurs de cheminée : l'article 2213-26 du Code Général des Collectivités Territoriales les oblige à procéder à un ramonage régulier, synonyme de précaution élémentaire de sécurité. Par ailleurs, si certaines compagnies d'assurance n'imposent pas un ramonage régulier dans leurs conditions de souscription, il est très fortement recommandé, d'autant qu'il permet de se mettre en conformité avec le RSDT (Règlement Sanitaire Départemental Type). L'article 31 de ce règlement impose à tout propriétaire de maison avec cheminée de procéder à au moins une opération de ramonage annuelle, à la suite de laquelle, un certificat attestant de la "vacuité du conduit sur toute sa longueur" à envoyer à votre compagnie d'assurance est délivré par un maître ramoneur. Le ramonage régulier de la cheminée est donc bel et bien une obligation et non une option.



Le ramonage est un entretien de la cheminée devant être effectué selon la loi. En effet, elle permet de réduire les risques liés au feu et à la fumée dans une maison. Les avantages d'une cheminée ramonée sont multiples, mais ils portent surtout sur la santé des occupants. Les techniques utilisées sont le ramonage chimique et mécanique.

Le ramonage : un entretien obligatoire

Vis-à-vis de la loi

D'après la loi, un ramonage annuel est nécessaire si on utilise le Gaz tandis qu'il est **de deux fois par an, pour ceux qui utilisent le charbon, le bois ou le fuel**. Le premier est réalisé pendant la période où on utilise la cheminée et le second en amont.

Qui peut le faire?

Le ramonage doit être effectué par une personne compétente. Un dossier certifiant «**la vacuité du conduit**» doit être donné à la compagnie d'assurances après que l'opération ait été faite.



Les avantages

Une amélioration de la qualité de l'air

En y procédant, les chambres sont moins exposées au monoxyde de carbone et ses occupants à l'asphyxie. Ces derniers ne seront pas non plus indisposés par les odeurs nauséabondes **causées par l'encrassement**.

Une diminution des risques d'incendie

Les risques liés à l'incendie sont moindres si bien que la maison et son voisinage se trouvent plus en sécurité.

Un meilleur rendement

Des économies d'énergies peuvent être observées avec une cheminée ramonée. Étant donné que le tirage est lui aussi amélioré, les combustibles se consumeront moins vite.

Les techniques utilisées

7

Le ramonage chimique

C'est un ramonage dangereux, car il se fait avec des produits en forme de bûche qu'on jette sur le brasier pour décomposer la suie. C'est une technique généralement inefficace et n'est pas prise en compte par les lois sanitaires.



Le ramonage mécanique

C'est une technique qui peut se faire **depuis l'âtre ou du toit**. Il se fait avec une brosse appelée hérisson et assure le nettoyage du conduit.

Urbanisme

Demandes de permis de construire Déclarations préalables de travaux

La majorité des travaux sont soumis à autorisation.

Un permis de construire est à réaliser pour :

- les constructions de plus de 20 m²,
- l'extension des constructions de plus de 20 m²,
- les changements de destination avec modification de l'aspect extérieur (par exemple : une grange en logement avec modification des percements, ou encore un logement en commerce avec changement de la vitrine...)

Sont exonérés d'autorisation :

- les modifications à l'identique des menuiseries ou toitures (même matériaux, même couleur, même aspect),
- les murs de soutènement,
- les clôtures,
- les piscines de moins de 10 m²,
- les constructions nouvelles répondant aux critères cumulatifs suivants :
 - ⇒ une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 m,
 - ⇒ une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m²,
 - ⇒ une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m².

8

Il est à noter que les constructions dites « légères » même ne comportant pas de fondations sont soumises à autorisation si elles répondent aux critères énumérés ci-avant.

Même exonérés d'autorisation, les projets doivent respecter les règles édictées par le PLU.

Vous pouvez télécharger les différents formulaires sur internet (www.service-public.fr) ou les retirer en mairie.

Les principales pièces à joindre à votre demande :

- un plan de situation permettant de localiser votre projet dans la commune (par exemple un extrait du plan cadastral),
- un plan masse coté matérialisant votre projet,
- les plans des façades,
- une coupe verticale,
- deux photographies (une matérialisant l'environnement proche, l'autre éloigné)*,
- un photomontage permettant de visualiser le futur projet dans l'environnement*,
- une notice décrivant le terrain, le projet et les matériaux utilisés.**

* ces documents ne sont pas obligatoires pour les dossiers de déclaration préalable si le projet n'est pas visible depuis l'emprise publique,

** la notice n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables.



Une déclaration préalable de travaux est à réaliser lorsqu'ils modifient l'aspect extérieur d'une construction existante :

- ravalement de façade,
- changement des menuiseries,
- pose de panneaux photovoltaïques,
- les abris de jardin de moins de 20m²,
- la pose d'une piscine non couverte avec une surface de bassin comprise entre 10 et 100 m² et si elle est couverte dont la couverture au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m,
- l'extension des habitations dont la surface de plancher et l'emprise au sol ne dépasse pas 20 m² (cette limite est portée à 40 m² si la surface de plancher existante additionnée à la surface de plancher créée ne dépassent pas 170 m² et si l'emprise au sol existante additionnée à celle projetée ne dépasse pas 170 m²),
- les changements de destination sans modification extérieure,
- les murs dépassant 2 m de hauteur.

Les propriétaires de bâtiments, hangars ou abris de jardin qui n'ont pas déposé de permis de construire ou de déclaration préalable doivent rapidement se mettre en conformité.

Civisme

Rappelons une fois encore les règles de bon voisinage

Concernant le bruit :

Les travaux bruyants (outillages à moteur...) ne sont possibles que :

les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h00
de 14h30 à 19h30

les samedis :

de 9h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés :

de 10h00 à 12h00



(Art. 5 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1990)

Concernant les voies publiques :

Pour la sécurité, pour une circulation aisée des usagers et un bon entretien de ces lieux, il est indispensable de laisser libres les trottoirs et les routes.



Concernant les animaux de compagnie :

Les déjections des animaux, en particulier celles des chiens et des chats doivent être aussitôt ramassées par leur propriétaire ou possesseur.



(Art. 26 du règlement sanitaire départemental)

L'accès des aires de jeux est interdit aux animaux.



(Art. 97 du règlement sanitaire départemental)

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.



(Art. 99.6 du règlement sanitaire départemental)

Concernant le feu de jardin :

Il est interdit les dimanches et jours fériés.



(Arrêté municipal du 18 août 2004)

Concernant les feux d'artifice :

L'utilisation de feux d'artifice par les particuliers provoque de plus en plus souvent des nuisances sonores. Mal utilisées ou contrôlées, les fusées peuvent se révéler dangereuses pour l'entourage. Il faut rester très vigilant.



Si le feu d'artifice est tiré sur le domaine public, une autorisation doit être demandée en mairie.

Concernant le sel de déneigement :

Nous vous rappelons que le sel de déneigement mis à disposition ne doit servir qu'aux lieux publics.



Un petit effort de la part de chacun pour le bien être de tous !

Cadre de vie

Plantations



Les arbustes vieillissant et les intempéries ayant accompli leur œuvre, une partie de la haie du cimetière de Molvange a été remplacée. L'autre partie sera rénovée en 2013.



De même, les rosiers plantés autour du monument aux morts, ont été remplacés par un massif de vivaces.

Nettoyage de printemps



Cette année encore, une vingtaine d'éco-citoyens se sont retrouvés le 31 mars 2012 pour nettoyer les abords des routes de notre commune. Après avoir attentivement écouté les consignes données par M. le Maire, les participants se sont mis à l'ouvrage. Malheureusement, la collecte de sacs de déchets a été encore impressionnante !



A midi, tous ont partagé un barbecue convivial. Merci à tous les participants.

Décorations

De nombreux petits arbres décorés ont égayé le village, à Pâques.

Et à Noël, les quatre sapins municipaux ont été soigneusement décorés apportant de la gaîté dans les sombres journées d'hiver.



Un grand merci à M. Paul SCHMIDT pour son investissement et la qualité de son travail au sein de la commune.

Dans nos forêts

Une année difficile pour la forêt

Entre crise économique et conditions climatiques, 2012 a été une année défavorable pour l'exploitation de la forêt.

A cause de la crise économique actuelle, le prix des bois d'œuvre et industriels ont subi une baisse de 10 à 15 % selon les essences, et plus particulièrement celui du hêtre qui est notre principale source de revenus. Pour l'année 2012, le plan de coupe proposé par l'ONF était l'exploitation de 7 petites parcelles en cours de régénération, pour un volume total d'environ 2000 m³. Cette proposition a été rejetée par la commission communale de la forêt et ces parcelles seront exploitées ultérieurement lorsque les cours du bois seront favorables.

Par contre, lors du gros orage du 27 juillet, les vents violents ont

trié et 200 chablis (arbres déracinés ou cassés).



occasionné de gros dégâts dans la forêt communale, estimés à 650 m³ de grumes de bois indus-

Le façonnage et le débardage de ces bois ont débuté dès octobre et paraîtront au cahier de vente publique en février 2013.

Les parcelles de résineux 14A et 14B (300 m³) situées route de Rochonvillers n'ont pas trouvé preneur et restent invendues.

Espérons que la conjoncture actuelle des bois d'œuvre évolue vite afin de rattraper les retards de certaines de nos vieilles forêts.

Travaux de plantation dans la forêt communale

Suite à la coupe rase des Epicéas P1 - 14p une plantation de Mélèze d'Europe (Larix decidua) a été réalisée au printemps 2012. Ainsi 2.140 plants ont été mis en place avec protections individuelles (pour les protéger de la dent du gibier : lièvre, chevreuil).

La première année est décisive, les plants de petite taille (entre 30 et 50 cm) sont plantés racines nues et sont donc tributaires des conditions climatiques (vu la densité de plantation, on n'arrose pas en forêt), des éventuelles attaques de parasites. En effet ont été constatées une petite attaque

d'un insecte parasite qui mange l'écorce des jeunes plants fin septembre (l'hylobe) et localement



une attaque par de petits rongeurs.



Au 15 octobre 2012, sur les 2.140 plants mis en place, 1.521 ont repris, soit un taux de reprise de 71% en dessous du seuil de 80% garanti par la pépinière. Elle devra remettre en place à sa charge 191 plants dans le courant de cet hiver. Pour atteindre les 100% de reprise (préférable en début de plantation) la commune pourra compléter la plantation avec un regarni de 428 plants pour un coût d'environ 250 € HT.

CCCE et le tri sélectif

Du nouveau du côté de la collecte du tri

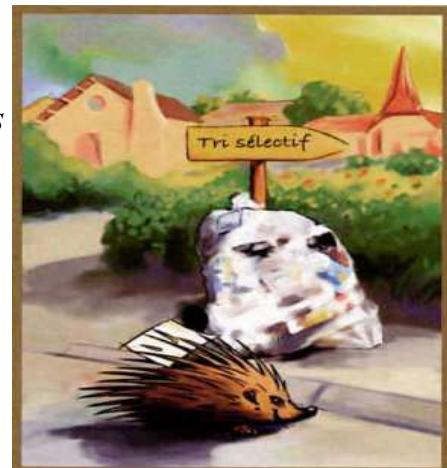
Un nouveau service 100% communautaire pour l'ensemble des habitants du Territoire : le ramassage de la collecte sélective !

Depuis le 1^{er} novembre 2012, la collecte des déchets recyclables sur le territoire de la CCCE s'effectue désormais en régie, avec du personnel et du matériel communautaire, tout comme la collecte des ordures ménagères depuis 2011.

Pour cela, outre l'investissement dans un camion spécifique à hauteur de 200.000 €, 2 ripeurs et un chauffeur ont été recrutés. Une

nouvelle organisation a été mise en place et nécessite quelques rappels au niveau des consignes. La collecte s'effectue le matin, **dès 6h**, il est donc indispensable de sortir vos sacs de tri la veille au soir du ramassage prévu dans votre commune.

Pour rappel, votre bac d'ordures ménagères doit être également sorti la veille du ramassage prévu dans votre commune.



Collectes à Escherange-Molvange

**ordures ménagères : jeudi
sacs jaunes : vendredi**

12

Une ambassatrice du tri sélectif

Clotilde Wey, Ambassadrice du Tri de la CCCE se tient bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou vous aider dans la mise en place d'une bonne gestion de vos déchets à votre domicile :

- Sensibilisation en porte à porte Informations sur les consignes de tri, la prévention des déchets, le fonctionnement des déchetteries, le compostage.

• Campagne de refus de tri Si votre bac jaune ou sac transparent n'est pas collecté, vous serez informés de la raison par la pause d'un autocollant sur votre sac. L'ambassadrice peut aussi répondre à vos questions suite à ce refus de collecte.

N'hésitez pas à la contacter pour toutes questions sur les consignes de tri, la prévention des déchets

ou si vous voulez organiser une action qui s'y réfère :



Clotilde WEY

03 82 82 05 60

**du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 14h à 17h.**

A mettre dans les sacs jaunes



boîtes de conserve ou de boisson, barquettes aluminium



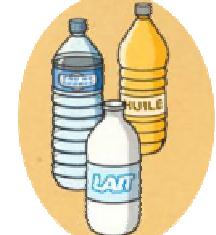
briques alimentaires



bidons métalliques vides sans bouchon



bouteilles d'adoucissant, produit de vaisselle, flaconnage plastique



bouteilles plastiques d'eau, de lait, de jus, de soda, d'huile



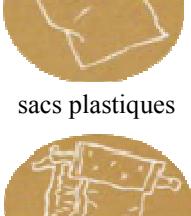
boîtes de conserve contenant des restes



cartons et emballages aplatis, sacs en papier



films (type pack d'eau)



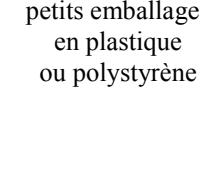
sacs plastiques



pots noirs de rempotage



petits emballages en plastique ou polystyrène



couches-culottes

A ne pas mettre dans les sacs jaunes



barquettes contenant des restes



sacs plastiques



En cas de doute, jeter dans les ordures ménagères.

CCCE et la voirie verte



Voie Verte Molvange - Volmerange-les-Mines

Depuis 2001, dans le cadre de son Projet de Territoire, la Communauté de Communes s'est engagée dans la définition puis la réalisation d'un schéma communautaire de pistes cyclables.

Cette action a 3 objectifs :

- 1 - Proposer aux habitants et aux touristes la découverte des richesses du territoire via la création de parcours thématiques.
- 2 - Réaliser des liaisons avec les circuits des territoires voisins français et étrangers et/ou avec les grands itinéraires (Moselle notamment).
- 3 - Créer une nouvelle formule de desserte des pôles et équipements communautaires, et en particulier des sites touristiques.

A pied et à vélo

Cette voie verte constitue tout à la fois un moyen de déplacement doux et sécurisé, un trait d'union entre communes, un outil de découverte du patrimoine. Elle permettra aux 2 entités que sont Escherange et Molvange de bénéficier d'un lien concret, tangible, accessible à tous. La piste est un moyen de communication idéal vers Volmerange-



les-Mines et ses équipements et services (collège, commerces, Eurostand de tir...). À son autre extrémité, elle permet une liaison avec Rochonvillers et le territoire de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville.

Première étape

La première tranche reliant Molvange à Volmerange s'est achevée à la fin du mois de juin 2012. Le second tronçon reliant Molvange à Escherange verra les travaux s'engager dès 2013 pour une mise en service en cours d'année.

La CCCE qui a porté ce projet en maîtrise d'ouvrage déléguée a investi à elle seule pour l'aménagement de la voie verte de Molvange à Volmerange, la somme de 139.134,35 € HT. À ce chiffre, s'ajoutent 18.615,00 € HT pour la pose de gaines et

chambres pour la construction d'un réseau de communications électroniques. En parallèle, profitant de la dynamique communautaire en matière de travaux, la



commune d'ESCHERANGE a investi 17.175 € HT pour la pose de gaines et d'un fourreau supplémentaire pour la réalisation d'un éventuel réseau d'éclairage public.

CCCE et le tour de Moselle

Tour de Moselle

Un bel événement communautaire sportif à ESCHERANGE-MOLVANGE en 2012 : le départ du 27^{ème} Tour de Moselle.



Cette épreuve cycliste a ainsi traversé l'ensemble des communes du territoire communautaire sur un circuit de 157,3 km reliant notre commune à Roussy-le-Village.

Français ROSTOLLAN Thomas de l'équipe AMICALE VC AIXOIS et le Belge VERKINDE-REN Frederik de l'équipe LOTTO BELISOL.



14

C'est aux alentours de 13h30 devant la Mairie que le départ a été donné.

Trois heures plus tard, le Belge STEELS Stijn de l'équipe EFC OMEGA PHARMA QUICK STEP arrache la 1^{ère} place devant le



Une remise de prix bien mérité

La CCCE souhaitant faire de cette épreuve une véritable fête du sport cycliste, avait convié les écoles du territoire à participer au concours de la plus grande banderole. Les enfants de notre commune ont redoublé d'imagination

et ont ainsi gagné l'édition 2012 de ce concours.

La remise de prix a été faite le 22 novembre autour d'un petit déjeuner offert par la municipalité, en présence des enseignantes et des représentants de la CCCE et de l'espace nautique de Breistroff-la-Grande. Michel Paquet, Président de la CCCE, après avoir félicité



tout le monde, a remis à chacun un sac avec de petits gadgets de la CCCE ainsi que 2 entrées pour la piscine communautaire.

Le périscolaire avec ECLOS

Contes et Légendes



La saison 2011-2012 était consacrée aux Contes et Légendes. Stéphane, Myriam puis Justine ont proposé aux enfants des ateliers qui les ont plongés dans un monde fantastique et merveilleux.

Les enfants ont découvert de nombreux ateliers tous bien différents :

- calligraphie/bricolage,
- peinture à l'huile,
- éveil corporel/gymnastique,
- magie,
- monde et livres des contes.



15

Nature et Savoir-Faire

En 2012-2013, ce sont la nature et les savoir-faire qui sont à l'honneur. Justine, Myriam et Rachel proposent aux enfants des ateliers de création et d'expression corporelle.



- **Atelier "nature passion"**
réalisation de bricolages récup (recyclage) et éléments de la nature,
- **Atelier "peinture à l'huile"**
pour les plus grands, "peinture libre" et "modelage" pour les plus petits,
- **Atelier "de fils en aiguilles"**
initiation couture, tricot, crochet,
- **Atelier "sport-jeux collectifs"**
jusqu'aux vacances de Noël et "danse africaine" à partir de janvier.



6/2012

L'école "la Clé des Champs"

Les effectifs de l'école primaire à la rentrée 2013 sont en légère hausse, soit 55 élèves au total.

Enseignantes en maternelle :

Mme MATTALIANO (le lundi, mardi et jeudi) et Mme WANDERNOH (le vendredi)
ATSEM : Mme HERRMANN

Enseignantes en élémentaire :

CP-CE1 : Mme CARDET (jeudi et vendredi) et Mme WANDERNOH (lundi et mardi)
Cycle 3 : Mlle GIGLEUX

Les effectifs de la rentrée 2012 :

Classe de maternelle : 20 élèves
(6 petits, 8 moyens, 6 grands)

Classe de CP-CE1 : 15 élèves
(10 CP, 5 CE1)

Classe de CE2-CM : 20 élèves
(6 CE2, 5 CM1, 9 CM2)

Les effectifs sont en légère hausse, soit 55 élèves.

L'année scolaire 2011-2012 sur le thème du développement durable

Tout au long de l'année, les élèves des trois classes de l'école ont participé à différents projets relatifs à l'Éducation au Développement Durable. En mars par exemple, l'intervention de Mme WEY de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a permis de sensibiliser les élèves à l'importance du tri des déchets au quotidien.

Les 21 et 22 mai, tous les élèves sont partis deux jours à Étival dans les Vosges en classe de découvertes « nature ». Ils ont pu notamment découvrir les espèces animales et végétales de la forêt, mais aussi



apprendre à fabriquer du papier recyclé pour les plus grands ou encore du beurre pour les plus jeunes.

L'année scolaire 2011-2012 s'est achevée comme tous les ans par un spectacle fin juin, présenté par toutes les classes de l'école.

L'année scolaire 2012-2013

En septembre, les élèves ont assisté au départ de la première étape du Tour de Moselle cycliste, qui a eu lieu dans la commune, et ils ont remporté le concours organisé par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour avoir encou-

ragé les coureurs de belle manière ! Monsieur PAQUET est venu en personne leur remettre leurs cadeaux lors d'un petit-déjeuner offert par la municipalité le 22 novembre dernier.



Le 13 novembre, tous les élèves sont allés au château de Malbrouck visiter l'exposition du peintre régional Claude WEISBUCH et participer à des ateliers artistiques.

L'année 2012 s'est achevée en décembre avec la participation de l'école



au Téléthon, un peu perturbée cette année par la neige, mais l'enthousiasme des enfants est resté intact pour encourager les coureurs qui ont bravé les éléments pour venir collecter les dons des Escherangeois. N'oublions pas la venue de St Nicolas et du Père Fouettard le 6 décembre, comme il se doit !

L'Association Sportive et Socio-Educative

L'Association Sportive et Socio-Educative - ASSE

L'ASSE de l'école, sous l'impulsion de quelques parents très motivés et de plus en plus nombreux, a organisé divers événements au cours de l'année afin de financer les sorties scolaires des élèves.



Après le succès rencontré l'an dernier par cette manifestation, l'association a organisé le samedi 10 mars 2012 la deuxième édition du carnaval des enfants, goûter organisé et animé par l'équipe de parents. A vos déguisements pour le 16 février 2013, date de la troisième édition !

La vente de sapins de Noël a été reconduite cette année et le sera sans doute encore en 2013, et le marché de

Des occasions de faire la fête

Noël de l'école organisé le samedi 15 décembre dernier, ponctué par la chorale des enfants et la venue du Père Noël, a cette année encore connu un vif succès.



17



L'évènement majeur de l'année, la fête de l'école

L'événement majeur de l'année scolaire pour l'ASSE demeure l'organisation de la fête de l'école au mois de juin, qui a débuté



par un spectacle donné par les enfants de l'école le matin et préparé avec les enseignants, suivi d'une kermesse l'après-midi, organisée par les parents d'élèves, avec restauration chaude à midi.



L'ASSE de l'école envisage d'organiser un tournoi de pétanque en avril 2013... qu'on se le dise !

Le mot des associations

A.S.E.M - Amicale Sportive Escherange-Molvange

Les quilles, l'activité principale

L'A.S.E.M. a remporté avec brio le challenge organisé par l'A.C. Terville saison 2011-2012 après des matchs très disputés, devançant l'équipe de Hayange 1 d'un seul point. L'équipe 2 n'a pas démerité en terminant à la 7^{ème} place.

La saison terminée, l'A.S.E.M. a tenu son assemblée générale le 24

mars, puis les membres, les joueurs et leurs épouses se sont retrouvés pour plus de convivialité autour d'un bon repas et d'une partie de quilles.

Les jours d'entraînement restent inchangés, en l'occurrence les mardis et mercredis de 20h00 à 22h00 et ce dès début août, au café de le



Cigogne à Knutange. Les matchs ont lieu le vendredi soir à 20h00.

Loisirs en 2012

L'A.S.E.M. a organisé différentes sorties dont un séjour du 2 au 8 juin 2012 à Erquy en Bretagne, comprenant entre autre visite le Cap Frehel et son phare, le barrage de la Rance, Saint Malo et ses remparts, les enclos paroissiaux de Guimilliau et Sainte



Thégonec, la visite en bateau de la rade de Brest, Dinan, Rennes et son parlement, le Mont Saint Michel et la côte de granit rose, sans oublier une mini croisière en vedette autour de l'île de Bréhat.



Les 25 et 26 août, un week-end Nature, Patrimoine et Gastronomie s'est déroulé au lac d'Orient, suivi d'une visite guidée du centre de Troye. Après Chaource et son fromage, nous avons conclu par une dégustation de vin rosé au Riceys.

Autres sorties 2012

- Le 6 octobre 2012, sortie traditionnelle au cabaret Royal Palace de Kirrwiller.
- Le 8 décembre 2012, Marché de Noël à Trèves.

Loisirs à venir

- La grande excursion se fera du 17 au 28 mai 2013 à RICCIONE, en Italie, avec diverses excursions prévues sur place dont la visite des Grottes de Frassassi, Ravenna, San Marin, etc ...
- La sortie d'un week-end dont la date reste à définir.
- En octobre ou novembre 2013, sortie à Kirrwiller (en fonction des nouveautés du spectacle) ou une autre sortie.
- Marché de Noël en Allemagne, probablement à Cologne.

Membres à l'honneur

Un cadeau, pour 45 ans de service à l'amicale, a été remis lors du repas annuel à MM. Roland HILBERT et Albert SCHMIT, tous deux membres fondateurs de l'A.S.E.M.. M. Patrick NOEL a été récompensé pour 25 années de participation.

Côté pratique

Toute personne désireuse de se joindre à nous peut prendre contact avec le Président.

A.S.E.M.

Président :

Jean-Paul KUCKWICH

Siège social :

11, rue des Ecoles

57330 ESCHERANGE

tél. : 06.83.54.10.39

03.82.50.60.03



Le mot des associations

E.M.L - Escherange-Molvange Loisirs

Présente depuis 12 ans, l'association poursuit ses objectifs d'animation et de convivialité. Vous désirez faire de nouvelles rencontres, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Les animations

Le 18 mars dernier, nous nous sommes essayés à un nouveau concept, le Bistrot Lorrain. Un dimanche après-midi en famille et entre amis autour d'un jeu de carte ou de société en dégustant des pâtisseries et boissons chaudes ou froides. Pour 2013, ce nouveau rendez-vous est programmé le dimanche 20 janvier 2013. Tous à vos calendriers et réservez dès à présent votre après-midi !



La météo a été plus clémence cette année pour notre vide-grenier. Installés sur le terrain de football entre les 2 villages dans un cadre champêtre, les exposants ont proposé leurs étals aux badauds. Retenez la date du prochain vide-grenier : dimanche 12 mai 2013.

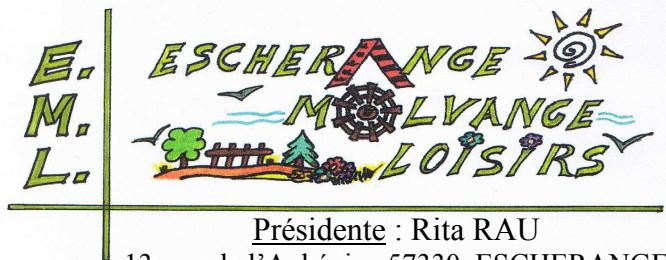
19

La convivialité

Outre les traditionnels partage de la Galette des Rois, Crêp' Party pour la Chandeleur et dégustation du Beaujolais Nouveau, cette année nous a conduits, le temps d'un week-end, aux Pays-Bas à la découverte d'Amsterdam et du Parc Floral du Keukenhof. Cette année, c'est au Marché de Noël de Colmar que nous avons flâné.



E.M.L.



Présidente : Rita RAU
13, rue de l'Aubépine 57330 ESCHERANGE
Tél. : 03.82.50.60.28

Le mot des associations

Teens & Co

L'association a pris son rythme de croisière en 2012, à raison d'une activité par mois : soirées, camping, sorties et manifestations organisées dans le village. Les ados participent toujours avec la même assiduité aux différents évènements.

Les sorties

Une première sortie au Laser Five, histoire de s'éclater dans tous les sens du terme!

Halloween à Europa Park avec un temps de circonstance, mais qui ne nous a pas empêché d'apprécier les attractions.



Et une sortie glisse au Snowhall pour entamer l'hiver.



Une première tentative de manifestation a été faite en février dernier avec l'organisation d'une marche nocturne dans la forêt d'Escherange, avec la

collaboration des chasseurs. Malheureusement, la météo n'a pas été au rendez-vous et les marcheurs non plus.



Les manifestations



Nous avons eu plus de chance avec les Feux de la Saint Jean début juillet. La population était au rendez-vous dans une ambiance de vacances.

Les soirées et camping

Toutes les occasions sont bonnes pour organiser des soirées. Et chacun met la main à la pâte !



Le camping est aussi une activité très prisée ! M. Boudrengien nous a accueillis dans sa casemate où certains ont dormi dans le blockhaus et d'autres dans des tentes par une froide soirée de février.

La météo n'a pas été plus clémente pour la 2ème tentative en mai. La température est descendue jusqu'à 0°C. Les moins courageux ont investi la salle du Conseil de la mairie. Une expérience très intéressante !



Nous avons fini l'année 2012 en beauté par une soirée de Nouvel An !



Tu as entre 11 et 18 ans, tu peux nous rejoindre en contactant notre Président Paul.

Teens & Co

Président :

Paul PERRI

Siège social :

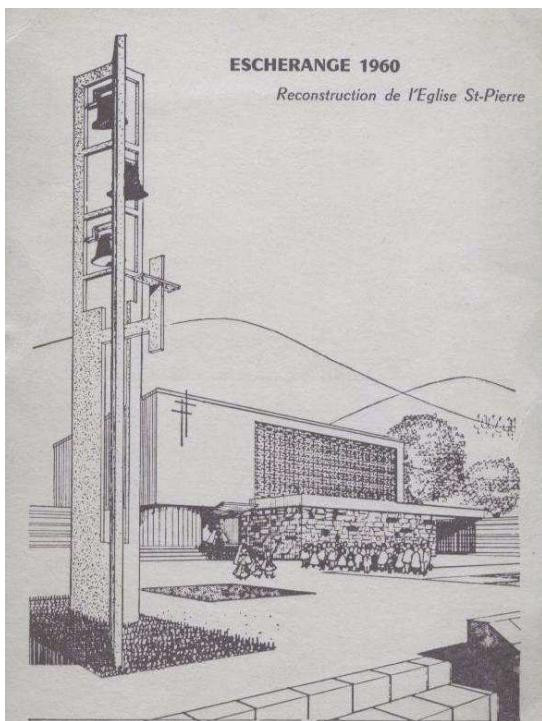
36bis, rue du Pont
57330 MOLVANGE
tél. : 03.82.50.28.96



Le Conseil de Fabrique

Un peu d'histoire : la reconstruction

En 2013, notre église aura 50 ans.



En effet, l'ancienne église ayant été détruite durant la guerre, une chapelle provisoire a été érigée en 1947 sur la place du village au carrefour des routes de Rochonvillers, d'Angevillers et Molvange.

Dès 1948, le Conseil de Fabrique n'avait plus qu'une seule idée : la reconstruction d'une nouvelle église. Les travaux ne débutèrent pourtant qu'en 1960, et c'est le dimanche 18 août 1963 qu'a eu lieu la bénédiction de l'édifice actuel par Monseigneur Paul-Joseph SCHMITT, en présence du curé de l'époque l'Abbé Léon PUTZ.

Hommage

*Le 29 décembre 2012,
Gilbert MARTIN nous a quittés.*

Durant de nombreuses années, Gilbert a animé, avec ses talents d'organiste et de chanteur, toutes nos célébrations.

En 1993, il est entré au Conseil de Fabrique et il en a assuré la présidence de 1994 à 2011.

Avec son épouse Monique, ils ont passé de nombreux samedis après-midi à nettoyer, fleurir et préparer l'église pour la messe dominicale. Le vendredi soir, il dirigeait la répétition de la chorale.

Depuis deux ans, il avait pris un

peu de r e c u l , mais gardait toujours un oeil bienveillant sur la nouvelle équipe et n'était jamais avare de bons conseils.



21

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme droit et toujours disponible.

2012, une année de festivités

Le 1er juillet, pour la fête paroissiale, nous avons organisé un repas champêtre sur le parvis de l'église où nous avons préparé des tartes flambées au feu de bois.

Le 4 novembre, 48 personnes ont apprécié le repas paroissial préparé par Sylvain, notre cuisinier.

Nous voulons remercier les gens d'Escherange et de Molvange qui nous ont réservé un accueil formidable lors de notre quête pour le chauffage et l'entretien de l'église au mois de mai.



La crèche de Noël à l'église

Composition du Conseil de Fabrique

M. l'Abbé Xavier CERECKI	: Membre de droit
M. le Maire Patrick BAILY	: Membre de droit
M. Bertrand WALCKER	: Président
M. Gilbert ROSSELET	: Trésorier
M. Sylvain SCHAEFER	: Secrétaire
Melle Félicie MARX	: Assesseur
Mme Elisabeth HAUX	: Assesseur

Contact : Bertrand WALCKER
09.82.46.65.38

Presbytère de Volmerange
03.82.50.61.13

Les horaires des messes sont affichés sur la porte de l'église à Escherange et sur le mur du cimetière à Molvange.

Manifestations communales

Café Klatsch

Les rendez-vous mensuels de nos seniors rencontrent toujours le même succès.



A l'occasion de celui de janvier, nos seniors ont assisté à la projection d'un film datant de

1948, retraçant la venue d'une délégation suédoise venant offrir du matériel agricole aux Escherangeois pour les aider lors de la reconstruction après guerre. Ce fut pour beaucoup l'occasion de reconnaître d'anciens parents et voisins et de se remémorer les souvenirs de leur enfance.



Le 25 octobre dernier, l'adjudant BLANCK a profité d'une de ces rencontres pour projeter un film sur la prévention contre les cambriolages, suivi d'un débat.



Le traditionnel repas des Anciens, rassemblant les plus de 65 ans et leur conjoint, a eu lieu dimanche 14 octobre dans la Salle des Fêtes de Volmerange, invités par les membres du CCAS.

vés pour passer une journée très agréable.

Nos doyens, M. Raymond OOMS et Mme Paulette HENCK ont été mis à l'honneur et ont chacun reçu un panier garni.

Le prochain rendez-vous est fixé à dimanche 13 octobre 2013, alors à vos calendriers !

Téléthon 2012

Le 7 décembre dernier, le circuit pédestre Moselle-Nord a fait escale à Escherange.

Les enfants ont accueilli les coureurs dans leurs derniers efforts.

Les enfants ont remis leurs dons au profit du Téléthon : 188,17 € et de nombreux téléphones portables.

Puis coureurs et enfants ont partagé le verre de l'amitié.



C'est autour d'un repas de fête concocté par le traiteur Antoine BENIÈRES que tous se sont retrou-

Saint Nicolas et son acolyte, le Père Fouettard, sont venus rendre visite aux enfants de l'école le 6 décembre. Les enfants les ont



accueillis avec des chants de Noël.

Mais Saint Nicolas n'est pas arrivé les mains vides.

Visite de Saint Nicolas

Après une petite conversation avec chaque enfant, il leur a offert un livre et un sachet de friandises traditionnelles.

Merci Saint Nicolas, et à l'année prochaine !

Manifestations communales

Cérémonie des Vœux



La désormais traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu le samedi 12 janvier en présence de

M. TODESCHINI, sénateur, Mme GROMMERCH-BRANDENBOURGER, députée, M. BARIGA, M. PAQUET, conseiller général et président de la CCCE, Mmes les maires d'Angevillers et Volmerange-les-Mines accompagnées de leurs adjoints.

Ce fut l'occasion pour le maire de

faire le bilan des réalisations de l'année écoulée et de présenter les projets à venir aux villageois.

La cérémonie s'est close par un buffet convivial, durant lequel les participants ont pu échanger.

*Moment riche et sympathique !
Merci à tous.*



23

Informations Pratiques

Horaires de mairie

Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire

Prendre rendez-vous au 03.82.50.61.30.

Assistantes Maternelles

Inès GIANESSI
40, rue Principale
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.54.21.75

Evelyne LANGENFELD
5, rue de l'Aubépine
57330 ESCHERANGE
Tél. : 03.82.50.66.22

Nathalie MOULIN
3, rue du Génie
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.56.31.68

La déchetterie

La déchetterie de notre secteur est celle d'Hettange-Grande. Elle est prévue pour recevoir les déchets suivants :

- cartons,
- déchets ménagers spéciaux (DMS),
- déchets verts, pneumatiques,
- gravats inertes,
- ferrailles,
- piles et batteries,
- huile de friture et huile de vidange.

Un gardien est à votre disposition sur place pour vous guider et vous renseigner.

Horaires d'ouverture

lundi	9h00-11h00 et 13h00-17h45
mardi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
mercredi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
jeudi	9h00-11h45 et 13h00-17h45
vendredi	13h-17h45
samedi	10h-18h30 sans interruption

Le bois d'affouage

Les personnes désirant du bois de chauffage sont invitées à s'inscrire en mairie en précisant le nombre de stères désiré.

Le prix du stère est fixé à 32 € TTC. Le bois est à retirer par vos soins dans la forêt, ou par l'intermédiaire de professionnels résidant dans le village. Se renseigner en Mairie.

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis matin. Il est recommandé de sortir le conteneur la veille.

E.mail

N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail au secrétariat. Cela vous permettra de recevoir les infos plus rapidement.

Informations Pratiques

Le recensement : une démarche administrative obligatoire, dès 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser à compter de la date de leur seizième anniversaire, en se présentant à la mairie munis de leur livret de famille, de leur carte d'identité ou de leur passeport.

Une attestation de recensement est remise aux intéressés. La présentation de ce document sera nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'au permis de conduire entre 16 et 18 ans.

Protection sanitaire des équidés

Par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010, les détenteurs d'équidés ont obligation de les déclarer auprès de l'IFCE, l'Institut français du cheval et de l'équitation.

L'IFCE a pour mission d'assurer la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune soient enregistrés.

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus.

A qui incombe le nettoyage des trottoirs ?

C'est au propriétaire ou au locataire d'assurer l'entretien courant du trottoir situé devant sa maison ou son jardin. Les services de voirie s'occupent ponctuellement du désherbage.

Journée Défense et Citoyenneté

La journée défense et citoyenneté a pour objectif de sensibiliser les jeunes français aux questions de la défense. Cette journée se déroule entre leur 16ème et leur 18ème années.

Un certificat de participation est délivré à l'issue de cette journée. La présentation de ce dernier est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle public, ainsi qu'au permis de conduire.



La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- sur internet : via le site www.haras-nationaux.fr
- par papier : formulaire disponible sur demande au :

SIRE
Route de Troche
BP3
19231 Arnac Pompadour Cedex
tél : 0811 90 21 31
e.mail : info@ifce.fr

Nous vous rappelons également qu'il incombe aux propriétaires ou locataires de dégager et saler les trottoirs en cas de chutes de neige ou de verglas; votre responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident.

Suppression des autorisations de sortie de territoire et des laissez passer préfectoraux

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives ainsi que les laissez passer préfectoraux sont supprimés.

Sur le plan pratique, un mineur français pourra franchir les frontières muni de son seul passeport ou de sa seule carte nationale d'identité en cours de validité.

Les autorisations de sortie de territoire qui ont été délivrées au cours de l'année 2012 par le secrétariat sont désormais obsolètes.

Délivrance de passeport

Depuis l'apparition des passeports biométriques, ces derniers ne sont plus délivrés en mairie. Il faut donc vous adresser aux mairies de Thionville ou de Fameck pour leur obtention.

Cartes de bus

Dès le début du mois de février, les personnes âgées de 60 ans et plus sont priées de se rendre en mairie afin de déposer leur avis d'imposition pour le renouvellement ou la création de leur carte de bus senior sur le réseau Citéline.

En cas de création, fournir une photo d'identité et un chèque de 7 €.

Eau

Il est rappelé aux administrés que la commune d'Escherange ne détient plus la compétence de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2012 et que s'ils rencontrent des problèmes, il leur incombe d'appeler le SEAFF au 03.82.59.10.10.

Déclaration d'arrivée ou de départ

Il est demandé aux administrés de venir en mairie se déclarer à leur arrivée dans la commune et signaler leur départ.